



Avoir un visa d'installation ou de circulation

Par **BENALI_old**, le **04/02/2009** à **18:23**

bonjour;rn je suis avocat algerien, voulant m'installer en france ,je me suis inscrit aux épreuves de l'examen permettant aux avocats étrangers d'exercer en france à condition de passer les épreuves de controle de connaissance en droit français, cet examen est prévue pour le17.03.2009 à paris, actuellement je suis en algerie, d'autre part mon épouse est en france ayant sa carte de séjour étudiante, mon enfant mineur est aussi scolariser en france, actuellement, j'ai mon visa de 90 jours qui expirera le 06.03.2009, est-ce que je dois demander **un visa de circulation ou un visa d'installation, sachant que le visa de circulation m'est indisponible pour mes fréquents déplacements pour visiter ma famille,quelles démarches entreprendre en urgence? merci**